



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 44

TROISIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage fortement de veiller à ce que les résidents de Rivers et des régions avoisinantes aient accès à des soins actifs et à des services d'urgence dans leur hôpital local et de respecter sa promesse de garder l'hôpital de Rivers ouvert, et afin que le ministre de la Santé envisage de trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de professionnels de la santé dans les régions rurales du Manitoba. (B. English, D. Hammond, M. Hammond et autres)

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (P. Lougheed, B. Rosenfeld, G. Braun et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de doter la municipalité rurale d'East St. Paul d'un service d'ambulance local qui permettra de desservir East St. Paul et West St. Paul, qu'il envisage d'améliorer le service d'ambulance offert aux Manitobains en utilisant des technologies comme le système GPS et en créant un centre de coordination du transport des malades, ce qui permettra aux malades d'être transportés le plus rapidement possible par l'ambulance la plus proche de chez eux, et qu'il veille à fournir les fonds nécessaires au maintien de délais d'intervention efficaces et de services durables. (D. Glowacki, N. Gerbrandt, J. Remple et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (G. Menta, N. Badiani et S. Shah)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (B. Penner, B. Bigg, L. Plett et autres)

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle, qui a utilisé les termes « drive-by student activist », de se rétracter.

M^{me} la *ministre* MCGIFFORD se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} TAILLIEU, MM. JENNISSON et EICHLER, M^{me} IRVIN-ROSS ainsi que M. LAMOUREUX font des déclarations de député.

Avant l'appel de l'ordre du jour, M. LAMOUREUX soulève une question urgente d'intérêt public et propose que les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de traiter une question urgente d'intérêt public, à savoir la nécessité de débattre la façon dont le gouvernement gère le Crocus Fund et ses répercussions sur plus de 33 000 actionnaires et sur les contribuables Manitobains.

M. LAMOUREUX et M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent sur l'urgence de la motion.

Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le député d'Inkster. L'avis exigé par le paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit pas, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour de nombreux députés à l'Assemblée.

Or j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette question soit traitée aujourd'hui. Bien qu'il s'agisse sans aucun doute d'une question très importante pour les députés, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si les affaires courantes de l'Assemblée ne sont pas mises de côté pour la tenue d'un débat sur la motion aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales et celle réservée au débat sur le budget ou à l'examen de la motion d'adhésion en Comité des subsides.

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question ne satisfait pas les critères établis par le *Règlement* et les précédents de l'Assemblée et je dois déclarer la motion irrecevable à titre de question urgente d'intérêt public.

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier de nouveau l'ordre d'examen des budgets que prévoit le document parlementaire n° 37 déposé le 17 mars 2005. Ainsi, les budgets des Investissements en immobilisations, de la Commission de la fonction publique, de l'Assemblée législative, du Régime de retraite de la fonction publique et autres frais, des Crédits d'autorisation et Autres affectations ainsi que du Sport seront examinés dans la salle 255.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 27 — *Loi modifiant la Loi sur la Commission hippique et abrogeant la Loi sur les courses de chevaux/The Horse Racing Commission Amendment and Horse Racing Regulation Repeal Act.*

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK et M. LAMOUREUX interviennent. Sur la motion de M. ROCAN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* LATHLIN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 32 — *Loi validant le Règlement 5/02 de la municipalité rurale de Kelsey/The Rural Municipality of Kelsey By-law No. 5/02 Validation Act.*

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* LATHLIN et M. LAMOUREUX interviennent. Sur la motion de M. CULLEN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SMITH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 33 — *Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Act.*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SMITH intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SMITH dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 33.

(Document parlementaire n^o 79)

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 34 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi et M. LAMOUREUX interviennent. Sur la motion de M. FAURSCHOU, le débat est ajourné.

L'Assemblée convient que les affaires ordinaires soient mises de côté dans le but de se former en Comité des subsides. Le groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée ajourne ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.

M. le *ministre* SMITH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 35 — *Loi sur le Partenariat de la région de la capitale/The Capital Region Partnership Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SMITH intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 36 — *Loi visant à améliorer l'administration des tribunaux/The Courts Administration Improvement Act*.
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 36.

(Document parlementaire n° 80)

M. le *ministre* SMITH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 37 — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SMITH intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* LEMIEUX propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 41 — *Loi sur les conducteurs et les véhicules et Loi modifiant le Code de la route/The Drivers and Vehicles Act and The Highway Traffic Amendment Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* LEMIEUX intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* LEMIEUX dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 41.

(Document parlementaire n° 81)

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums/The Condominium Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SALE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 42 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance/The Health Services Insurance Amendment and Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALE intervient. Sur la motion de M. ROCAN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SALE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 43 — *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SALE intervient. Sur la motion de M^{me} ROWAT, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER intervient. Sur la motion de M. LOEWEN, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 39 — *Loi sur l'immunité des détenteurs d'unités de sociétés de placement/The Investment Trust Unitholders' Protection Act.*

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER intervient. Sur la motion de M. LOEWEN, le débat est ajourné.

L'Assemblée permet le retour au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur les condominiums/The Condominium Amendment Act* — afin de permettre à M. le *ministre* SELINGER de terminer son intervention.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 22 — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que le projet de loi 22 soit amendé par substitution, au numéro d'article 2, du numéro de paragraphe 2(1) et par adjonction, à titre de paragraphe 2(2), de ce qui suit :

Protection des terres humides

2(2) La présente loi a également pour objet d'assurer qu'il n'y ait aucune perte nette en ce qui concerne les terres humides de la province, compte tenu de leur importance pour les écosystèmes aquatiques du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. PENNER intervient. L'Assemblée accorde à M. CUMMINGS le droit de parole pour la reprise du débat.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 22 — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que le projet de loi 22 soit amendé dans le paragraphe 21(1) par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Au moins un des cinq membres est un agriculteur actif dont les activités sont représentatives des pratiques agricoles en vigueur au Manitoba et au moins un membre est un représentant de l'Association des municipalités du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur le sous-amendement de M. PENNER voulant que l'amendement au paragraphe 21(1) du projet de loi 22 soit amendé par adjonction, à la fin, de « et au moins un membre est un représentant de l'Association des municipalités du Manitoba ».

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

M. le *ministre* ASHTON intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 22 — *Loi sur la protection des eaux/The Water Protection Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique. L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. GERRARD voulant que le projet de loi 22 soit amendé par adjonction, après l'article 31, de ce qui suit :

Appel

31.1 Toute personne touchée par un arrêté ou une décision que prend le ministre sous le régime de la présente loi peut, dans les 30 jours suivant la prise de l'arrêté ou de la décision, en appeler devant la Commission municipale. Malgré toute disposition contraire de la *Loi sur la Commission municipale*, la décision de la Commission est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun appel.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. PENNER intervient. L'Assemblée accorde à M. FAURSCHOU le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke